

=====
Patinoire
=====

Séance Officielle du 18 décembre 2012

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Tarifs de la patinoire territoriale

Les tarifs actuels de la patinoire territoriale sont en vigueur depuis janvier 2008 à l'exception de quelques ajouts intervenus depuis cette date par voie délibérative.

Afin de pallier à certaines dépenses d'investissement et à l'augmentation des frais de fonctionnement de la patinoire, il vous est proposé de fixer les tarifs dont le détail figure dans la délibération ci-jointe.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président


Stéphane ARTANO



=====
Patinoire
=====

Séance Officielle du 18 décembre 2012

DÉLIBÉRATION N°296/2012

Tarifs de la patinoire territoriale

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

VU la délibération n° 224-07 du 19 décembre 2007 relative aux tarifs de la patinoire ;

VU l'avis de la commission consultative permanente ;

CONSIDÉRANT la proposition du directeur de la patinoire ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 – Les tarifs de la patinoire sont modifiés comme suit :

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON TARIFS DE LA PATINOIRE	TARIFS APPLICABLES AU 01.01.2013
ABONNEMENTS	
Abonnements pour la saison	
Adultes	65.00€
Scolaires-Retraités-3 ^{ème} âge	46.00€
Personnes Handicapées	Gratuit
Personnel de la patinoire et leurs enfants scolarisés	Gratuit
Abonnements mensuels	
Adultes	24.00€
Scolaires-Retraités-3 ^{ème} âge	13.00€
Personnes Handicapées	Gratuit
Personnel de la patinoire et leurs enfants scolarisés	Gratuit

Billets d'entrée – Séance de patinage général	
Adultes	4,50€
Scolaires – Retraités – 3 ^{ème} âge	2,50€
Visiteurs	1,50€
Séances de cours collectifs	
Apprentissage du patinage adultes–La séance	6.00€
Apprentissage du patinage enfants–La séance	4.00€
Stages	
Patinage, Hockey et Ringuette (par heure)	6.00€

<i>Matches de hockey entre équipes locales, Matches de hockey loisir, sénior entre équipes locales</i>	
<i>Spectacles et compétitions de patinage artistique locaux</i>	
Adultes	5.50€
Scolaires-Retraités-3 ^{ème} âge	2.50€
Répartition des recettes	
Budget de la collectivité	55%
Clubs	45%
<i>Matches de hockey entre une équipe étrangère et une sélection de l'archipel</i>	
<i>Compétitions régionales et internationales de patinage artistique</i>	
Adultes	8.00€
Scolaire-Retraités-3 ^{ème} âge	3.50€
Répartition des recettes	
Budget de la collectivité	35%
Clubs	65%
<i>Matches de hockey entre une équipe étrangère et une équipe locale</i>	
<i>Matches de Hockey de la Coupe de Terre-Neuve</i>	
<i>Tournois internationaux de Hockey Senior</i>	
<i>Tournois internationaux de Hockey Loisir Sénior et de Hockey Mineur</i>	
Adultes	7.00€
Scolaires-Retraités-3 ^{ème} âge	3.00€
Répartition des recettes	
Budget de la collectivité	35%
Clubs	65%
Spectacles et compétitions avec athlètes de haut niveau	
Adultes	14,00€
Scolaires/Retraités/ 3 ^{ème} age	8,00€

Spectacles	
Adultes	20,00€
Adhérents	18,00€
Scolaires/Retraités	12,00€
Adhérents scolaires/Retraités	10,00€
Préparation de la glace – Tournois de curling	
Forfait hebdomadaire	400,00€
Réalisation et pose de logo sur glace	
Prise en charge du budget territorial	50%
Prise en charge du demandeur (clubs, fédérations, associations)	50%
LOCATION DE GLACE	
Forfait horaire	
Clubs de sports de glace - Curling	13.00€
Clubs de sport de glace - Hockey	13.00€
Clubs de sports de glace non affiliés et non licenciés à la fédération	17.00€
Forfait hebdomadaire	
Clubs de hockey mineur et du patinage	115.00€
Forfait horaire	
Etablissements scolaires (sans éducateur)	13.00€
Etablissements scolaires (avec éducateur)	15.00€
Particuliers	120.00€
AUTRES LOCATIONS	
Location d'espaces publicitaires (par an)	
Espace panneau de bande (2m44 x 1m22)	160.00€
Panneau mural entier	210.00€
Demi panneau mural	110.00€
Location de la piste (par heure)	
Pratique du hockey-ball et du football	12.00€
Associations (à des fins autres que sportives)	20.00€
Location de matériels (par jour)	
Local son	45.00€
Micro sans fil	25.00€
Matériel d'affichage de score	35.00€

ARTICLE 2 - Les tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} mars 2013, date à laquelle toutes les dispositions antérieures seront abrogées.

ARTICLE 3.- Délégation est donnée au conseil exécutif pour fixer les tarifs des manifestations et activités organisées en cours d'année et non prévues par la présente délibération.

ARTICLE 4.- La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée au journal officiel de Saint-Pierre et Miquelon

Adoptée

18 voix Pour

00 voix Contre

00 abstention

Conseillers élus : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 18

Transmis au représentant de l'Etat

Le 20 DEC. 2012

Publié le 21 DEC. 2012

ACTE EXECUTOIRE

Le Président,
Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le20 DEC. 2012.....

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12